



**Mise en concurrence**

**Cahier des charges de consultation** **: prestations de services**

**Numéro de dossier FSE 202000963**

**Intitulé de l'opération**

PAQUE : Projet d’Amélioration de la Qualité de l’Education

1. **Rappel :**

**CADRE D’INTERVENTION DE L’AXE 1 – ACCOMPAGNER VERS L’EMPLOI LES DEMANDEURS D’EMPLOI ET LES INACTIFS, SOUTENIR LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES ET DÉVELOPPER L’ENTREPRENEURIAT**

Le programme opérationnel national du Fonds social européen pour l’emploi et l’inclusion en métropole (en Métropole et en outre-mer) s’inscrit dans le cadre d’intervention du règlement portant dispositions communes aux FESI n° 1303/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 et du règlement FSE n° 1304/2013 du Parlement européen et du Conseil (du 17 décembre 2013).

**Axe prioritaire** 1 - Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles

**Objectif thématique/priorité d'investissement/objectif spécifique**

1.10.1.1 - Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire

**Typologie d’actions :**

Au titre de l’objectif spécifique unique « Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire » sont soutenus :

a) Le développement d’actions de prévention de l’échec solaire : appui au développement d’une école bienveillante et exigeante

b) Actions de prévention des situations d’exclusion du système scolaire notamment par la formation des équipes éducatives (absentéisme, pratiques d’exclusion, repérage des signes de décrochage, …)

c) Appui aux dispositifs de prévention du décrochage scolaire, par exemple : évaluation des difficultés et des besoins, accompagnement individualisé intégrant des modules de rattrapage scolaire, actions de découverte professionnelle, mise en place d’alliances éducatives au sein des établissements et entre établissement et partenaires externes pour organiser le travail pluri professionnel et mieux prendre en charge les jeunes en difficultés, introduction de nouvelles modalités de formation qui prennent mieux en compte les compétences acquises…

d) Appui à l’accès à l’information et à la diffusion d’information sur les secteurs, les métiers porteurs et le marché du travail pour favoriser l’orientation positive et active. Ces actions pourront prendre appui sur des expérimentations via l’utilisation des technologies de l’information ;

e) Appui et accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire : élaboration du projet professionnel, renforcement de la souplesse des parcours et de la porosité des solutions proposées aux jeunes (modularité des enseignements, passerelles, ...)

f) Appui aux actions de communication et de sensibilisation autour de la problématique du décrochage (grand public, jeunes, parents, communauté pédagogique et éducative)

g) Le renforcement de l’ingénierie et de la mise en réseau :

- Soutien à l’ingénierie notamment pour l’adaptation des enseignements et des pédagogies pour les publics fragilisés

- Mutualisation des outils et des pratiques pour permettre d’améliorer la construction des parcours de prévention du décrochage scolaire.

Par ailleurs, les projets retenus devront respecter les lignes de partage entre l’État et le Conseil Régional.

RAPPEL DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATI.1

**Changements attendus :**

Diminuer le nombre de jeunes en risque de décrochage scolaire prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage, qu’il s’agisse d’une précarité de vie familiale et d’emploi (France industrielle et périurbaine) ou d’une fragilité culturelle et d’emploi (territoires ruraux ou isolés).

**Organismes porteurs de projets cibles :**

Etablissements publics, établissements d'enseignement publics et privés, Groupements d'Intérêt Public (GIP), établissements publics scientifiques, culturels et professionnels (universités), structures intervenant dans le champ de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire

**Publics cibles :**

Jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage, qu’il s’agisse d’une précarité de vie familiale et d’emploi ou d’une fragilité culturelle et d’emploi.

1. **Description synthétique du projet :**

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, le projet PAQUE propose pour 200 jeunes une série de dispositifs ou mesures en se fixant les objectifs suivants :

- Lutter contre les décrochages scolaires et favoriser la persévérance scolaire

- Conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative et scolaire et ouvrir le champ des possibles.

- Réduire les inégalités face à la maitrise de la langue française

- Prévenir toute rupture de parcours en leur permettant de se responsabiliser, de réfléchir, élaborer et mettre en action leur projet de vie et d'impliquer le ou les parents dans ce processus.

- Favoriser la poursuite de la scolarité et lutter contre les risques de décrochage et d'isolement des collégiennes et lycéennes enceintes ou jeunes mères.

-Contribuer la réinsertion de jeunes adultes placés sous-mains de justice par une remise à niveau en termes de savoirs de base et l'acquisition ou le développement de compétences clés

Pour cela, les dispositifs proposés sont :

Atelier de soutien à la scolarité : Objectifs : Proposer un accompagnement personnalisé au travail scolaire

Atelier de tutorat pédagogique PJJ : Soutien scolaire à destination d'adolescents en voie de décrochage scolaire, suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Nord Pas de Calais.

Accompagnement à la scolarité dédié au « Mineurs Non Accompagnés : renforcement de l'accompagnement des jeunes MNA et échange de pratique et formation des enseignants à la spécificité MNA

Demain tous citoyens : ce programme se veut être un temps fort (re)mobilisateur et constituer un outil complémentaire au programme éducatif proposé par l'équipe enseignante de cet établissement afin de permettre aux jeunes de vivre autrement leur scolarité et d'entretenir le lien avec les structures éducatives et sociales de proximité

Rocambole, la culture en aide aux décrocheurs : réaliser une performance artistique avec des lycéens et collégiens en situation de décrochage

Accompagnement des mères lycéennes et collégiennes (SAMELYCO) : ce projet a pour objectif d'accompagner des collégiennes et lycéennes en situation de grossesse afin d'éviter les ruptures de parcours scolaire pour des raisons de maternité. Il se concrétise par un soutien scolaire gratuit (cours à domicile) et une réponse adaptée pour les jeunes filles en situation de grossesse et jusqu'au 3 ans de l'enfant

Stage « PRENDS TON ELAN ! » Les PEP 59 proposent un dispositif innovant « Prends ton élan ! » à destination de jeunes décrocheurs de 13 à 16 ans et de leurs familles de la métropole lilloise, fragilisés par des difficultés scolaires, familiales ou sociales. Il a pour objectif de prévenir toute rupture de parcours en leur permettant de se responsabiliser, de réfléchir, élaborer et mettre en action leur projet de vie scolaire ou professionnel.

En parallèle de ces programmes, des ateliers de découverte des métiers et / ou des périodes d'immersion seront mis en oeuvre afin de permettre à certains jeunes de découvrir des domaines professionnels et un choix de métiers pour élaborer un projet professionnel adapté à leur niveau. Ces ateliers sont l’occasion pour les jeunes de tester un ou plusieurs métiers et de faire un choix pour envisager d’abord une formation qualifiante et ensuite un emploi stable sur le marché du travail.

**3) L’objet de la Consultation :**

**La présentation des modules**

**Module 1 :** Prestation d’heures de formation liées à des périodes d'immersions, à la découverte des métiers et d'accompagnement social des jeunes durant les ateliers

**Objectifs :**

Au choix selon les situations individuelles, l'objectif est de tester, découvrir de nouveaux métiers, acquérir de nouvelles compétences, valider son expérience professionnelle

Cette phase de découverte des métiers doit permettre de confronter ses projections et représentations en situation réelle par le biais d'une mise en situation professionnelle de découverte d'un secteur ou d'un métier

Il s’agit de mettre en œuvre : des ateliers de découverte des métiers - des mises en situation dans les écoles de production, des ateliers par domaine, des périodes d'intérim, et des étapes de mises en situations professionnelles en contrat aidés etc.

Ce module doit permettre aux participants de se positionner sur un métier défini et de s’approprier toutes les conditions de réalisation en termes de formation pour accéder à une formation qualifiante.

**Module 2** : **Prestation dans le domaine de l'ingénierie de formation**

Le projet est conçu comme une expérimentation qui a vocation à répondre à un besoin nouveau et à mettre en oeuvre une réponse nouvelle qui apporte de la valeur ajoutée par rapport à un besoin. Afin d'assurer la pertinence et l'efficacité de l'opération, le projet prévoit de faire appel à des organismes spécialisés pour accompagner notre organisme dans les champs suivants :

Organisme prestataire dans le domaine de l'ingénierie de formation :

Construction, élaboration et suivi qualitatif de l'opération

Développement et promotion de l'opération auprès des partenaires financiers et des acteurs de terrain

Suivi et évaluation de la pertinence de la réponse apportée avec la mise en oeuvre d'ajustements en cas de besoin

Mesure de l'impact du projet sur les participants, l'organisme et les équipes pédagogiques

Vérification de la conformité du projet en fonction des objectifs prévus

Mesure des risques et des incertitudes à lever pour mettre au point la réponse envisagée

Développement et communication de l'opération à l'échelle du territoire concerné mais aussi sur d'autres territoires

Aide au suivi administratif et financier de l'opération

Capitalisation, diffusion et dissémination des résultats de l’opération

**4) La période de réalisation et la durée des modules**

1. **Module 1 : Atelier de découverte des métiers**

Période de réalisation : Avril 2020 à Décembre 2020

Durée du module : 3 jours x 8 heures= 24 heures

Nombre de jeunes prévus : 100

Soit au total : 24 heures x100 jeunes = 2 400 heures

1. **Module 2 :** **Prestation dans le domaine de l'ingénierie de formation**

Période de réalisation : Avril 2020 à Décembre 2020

Durée du module : 15 jours

**5)** **L’offre de prestation par module**

Le prestataire peut faire une offre sur un ou les deux modules. Il devra veiller à nous transmettre un dossier par module.

Les attendus :

- Sa compréhension du projet, de la typologie du public et du module dans ce projet

- Sa méthode pédagogique d’intervention

- La description des outils pédagogiques qu’il utilisera

- Sa méthode d’évaluation du module et des acquis du public

- Une fiche de présentation de sa structure et ses références sur la thématique concernée (+ extrait Kbis ou fiche INSEE)

- Le CV des intervenants mentionnant leur formation et leurs expériences

- Le coût de l’intervention : tarif horaire ou tarif journalier selon les modules

**6) Les modalités de suivi pédagogique et administratif**

Le prestataire devra :

- Mettre en œuvre tous les états de présence nominatifs avec émargement du public et des intervenants dont les originaux de ces documents lui seront remis par le commanditaire

- Signaler toute absence ou problématique rencontrée au coordonnateur de l’action

- Respecter les obligations de publicité inhérentes au FSE en apposant les logos normés sur tout support pédagogique qu’il utilisera pour l’action

- Réaliser un bilan de la prestation par session de modules eu égard aux objectifs de résultats attendus, incluant le nombre de salariés par modules et leur degré de satisfaction

- Transmettre tous les documents nécessaires au suivi qualitatif de l’opération : comptes rendus des réunions, bilans, documents de promotion et de communication de l’opération auprès des partenaires

**7) Les critères et modalités d’appréciation des candidatures**

**Critères :**

- Technique : nature et éligibilité du module au regard du bénéficiaire et des dépenses, respect des critères du cahier des charges

- Administratif : respect des législations nationales et communautaires

- Economique : pérennité, intérêt économique et social, au regard des objectifs du FSE, faisabilité par rapport aux échéances communautaires

- Financier : cohérence du coût de la prestation au regard du contenu de l’action

- La sélection du dossier reposera également sur la cohésion avec les priorités transversales établies par le Fonds Social Européen, à savoir : la priorité sur l’égalité hommes/femmes et la parité de l’emploi féminin ; la priorité vis-à-vis des quartiers prioritaires ; la priorité sur les métiers du développement durable et de la croissance verte

**Modalités :**

- Une réponse sur la complétude du dossier sera notifiée sous 48 heures à tous les prestataires ayant candidaté

- Un Comité technique d’engagement validera le choix des prestations sélectionnées.

- Un avis de notification motivé (favorable, favorable sous réserve ou défavorable) sera adressé à chacun des prestataires ayant répondu à la consultation entre 2 semaines suivant la date de clôture de l’appel à projet.

**8) Les modalités de contractualisation, de paiement avec pièces exigées**

Le prestataire retenu par module fera l’objet d’un contrat de prestation l’engageant à réaliser la prestation.

Le paiement de la prestation s’effectuera mensuellement ou à l’issue de la prestation sur présentation:

- D’une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée avec le nombre de participants réellement formés

- De l’attestation de démarrage

- Du bilan de la prestation par sessions de modules eu égard aux objectifs de résultats attendus incluant le nombre de salariés par modules et leur degré de satisfaction

- Des feuilles d’émargements

- Une fiche de « service fait » signée par le responsable de la structure prestataire attestera de la réalisation de la mission. Le règlement étant conditionné à la réalisation effective des objectifs visés et son montant s’effectuant au prorata du service fait, sous réserve de la remise du bilan de la prestation étudié en comité de suivi. Les parties prenantes au contrat pourront, avec entretien préalable, mettre fin par courrier recommandé à la prestation en en motivant sa cause.

**9) Les pièces constitutives du dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra impérativement être constitué des pièces suivantes pour être éligible:

- Un dossier de présentation de l’organisme précisant son expérience sur des prestations similaires

- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l’action, dans le respect du cahier des charges

- Le (ou les) CV de(s) intervenant(s) affecté(s) à l’action

- Un devis

- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l’offre

**10) La date limite de dépôt des candidatures**

Les offres seront à adresser à l’Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord (PEP59), à l’attention de Mr Sadian Diallo, Directeur, par **mail ou voie postale avant le 15 Mars 2020 à 12 h 00**.

**Adresse :** 4 BOULEVARD LOUIS XIV

59000 - LILLE

Pour toutes questions complémentaires relatives à ce cahier des charges, vous pouvez joindre Mr Sadian Diallo, Directeur

Par Téléphone 0328520200

Par Courriel[s.diallo@lespep59.org](mailto:s.diallo@lespep59.org)



 